

CULTURE - SANTÉ

PRÉSENCE ARTISTIQUE CULTURE-SANTÉ

APPEL A PROJETS 2018

à destination des établissements hospitaliers

QU'EST-CE QU'UNE PRÉSENCE ARTISTIQUE?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle. Elle prend la forme d'une présence pleine d'un artiste ainsi que la diffusion d'un ensemble représentatif de son œuvre déjà accomplie, durant une période significative et dans un environnement qui n'est pas habituellement dédié à accueillir une démarche artistique.

Pour l'artiste, il s'agit de s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratisation culturelle donnant à voir, à comprendre, à ressentir, à vivre même, de manière innovante, la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Une présence artistique ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni commande d'œuvre ni enjeu de production conséquente. De nature clairement artistique, cette présence s'appuie sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées et entièrement consacrées aux professionnels de santé, aux patients et aux visiteurs.

Elle implique une présence consécutive de l'artiste sur une durée significative (de 4 à 8 semaines minimum, à raison de 5 jours par semaine à temps plein). Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité de(s) l'établissement(s) d'accueil.

Elle se décline en 2 phases :

1- Rencontres avec l'ensemble des professionnels de(s) l'établissement(s) d'accueil.

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent. Elles peuvent prendre la forme de rencontres, de temps de présentations et diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires, et d'actions de médiation multiples.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possibles.

2- Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Développer ou renforcer la place que peuvent prendre l'art et la culture dans les temps de prise en charge et le parcours de soins des patients, comme dans l'exercice professionnel des équipes qui les encadrent.
- Contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et tendre vers un meilleur équilibre territorial en termes d'éducation artistique et culturelle.
- Permettre à l'ensemble des usagers concernés d'appréhender concrètement la création contemporaine.
- Révéler, interroger et /ou accompagner certaines pratiques et /ou problématiques de l'hôpital.
- Favoriser les échanges, le dialogue et les coopérations.
- Viser à l'autonomie des équipes éducatives et soignantes en matière d'initiatives innovantes et ambitieuses dans les champs de l'art et de la culture.
- Contribuer à lutter contre l'isolement et les formes de représentations stigmatisantes en ouvrant l'hôpital sur la cité.

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT DANS LA PRÉSENCE ARTISTIQUE

- L'établissement assure la coordination générale et le suivi des différentes phases de la présence artistique et désigne à cet effet une personne ressource en son sein, chargée en particulier d'accompagner l'artiste dans sa découverte de l'établissement et des équipes de professionnels, ainsi que d'assurer le rôle de médiateur entre l'artiste et les publics concernés.
- En lien avec la mission régionale Culture-Santé, l'établissement participe à l'écriture du cahier des charges et au choix de l'artiste.
- L'établissement veille aux bonnes conditions de séjour et de travail de l'artiste en assurant la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget).

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les moyens financiers rassemblés par les partenaires :

- Le programme Culture-Santé alloue au porteur de la présence artistique une subvention destinée à couvrir le salaire de l'artiste sur la totalité de la mission - coût total employeur (c'est-à-dire toutes taxes, charges et cotisations comprises).
- L'établissement participe aux frais liés à la mission, pour un montant qui ne peut être inférieur à 20% de la subvention versée par le programme Culture-Santé et peut comprendre entre autres :
 - les défraiements (repas et nuitées) et frais de déplacement de l'artiste (à noter toutefois que seront retenus en priorité les artistes demeurant à proximité du / des lieux d'accueil) ;
 - les frais relatifs à la réalisation des gestes artistiques (matériaux et fournitures) ainsi que ceux relevant de la communication et /ou valorisation.

PROCÉDURE DE MISE EN ŒUVRE EN LIEN AVEC LA MISSION CULTURE-SANTÉ - APRÈS SUBVENTION

- Rédaction du cahier des charges : établissement d'accueil, calendrier, problématiques et discipline artistique, référents en charge de coordonner la présence artistique, etc.
- Sélection de l'artiste en lien avec la mission régionale Culture-Santé
- Mise en œuvre de la présence artistique
- Valorisation, bilan et évaluation de la présence artistique